

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES
 NIF : 0998 3501 900 4030

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdès ,informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **LA CONSULTATION N° 05/UMBB/2020**, relative à **ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE - LES MECANISMES JURIDIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE - A L'UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA - BOUMERDES**», répartis en deux lots suivants :

Lot n°01 : **Matériel informatique,**

Lot n°02 : **Matériel de bureau** , lancée en date du 27/09/2020, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Désignation du projet	Soumissionnaire retenu (Mieux Disant)	Montant en TTC	Délais	Note technique /30	Note financière /20	total /50
ACQUISITION, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE - LES MECANISMES JURIDIQUE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE - A L'UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA - BOUMERDES	LOT N° 01 : SNC RAM ELECTRO NIF 099815004255775	3 305 603,42	15 jours	29,72	17,97	47,69
	LOT N° 02 : ETS MAAMIR AHMED NIF 1980016420196421	877 030,00	15 jours	28	20	48

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures , offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de l'**affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat** , pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Réglementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation , peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de l'**affichage de l'avis d'attribution provisoire du contrat**. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

